

Évaluation des formations doctorales

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE

Université de Toulon

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

Rapport publié le 22/09/2023

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Au nom du comité d'experts¹ : Patrick Vernet, Président

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation «sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

²Le président du Hcéres «contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3° cycle de l'université de Toulon, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2016-2021) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3° cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

L'évaluation repose d'une part, sur le dossier d'autoévaluation de chaque formation du 3° cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions comprenant une rencontre avec les équipes de pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les directions des écoles doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3e cycle listées ci-après.

• Domaine Sciences humaines et sociales (SHS)

o Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Sociétés méditerranéennes et sciences humaines (ED 509)

Domaine Sciences, technologies, santé (STS)

o Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Mer et sciences (ED 548)

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3° cycle a eu lieu à l'automne 2022. Le comité d'experts était présidé par M. Patrick Vernet, professeur des universités en biologie à l'université Clermont Auvergne. La vice-présidence du comité a été assurée par Mme Alexandra Michon-Merle, professeure des universités en études romanes à l'université de Caen Normandie.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Gaël Combe, professeur des universités en physique et mécanique à Grenoble INP UGA;

Mme Catherine Fournet-Guérin, professeure des universités en géographie, à Sorbonne Université;

Mme Carla Geisen, docteur (post-doc) à l'université du Littoral Côte d'Opale;

Mme Nha-Thi Nguyen Huynh, chef de projet certification – dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, GMED (groupe LNE) – Paris, France;

Mme Karine Réhel-Vallée, professeure des universités en chimie à l'université Bretagne Sud;

Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, professeure des universités en Histoire et civilisations à l'université Lumière Lyon 2.

M. Gilles Jacoud, conseiller scientifique, et Mme Maéva Moukala, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Rapports des formations



FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SOCIÉTÉS MÉDITERRANÉENNES ET SCIENCES HUMAINES (ED N° 509)

Établissement

Université de Toulon

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Sociétés méditerranéennes et sciences humaines de l'université de Toulon (ED n°509) a été créée en 2008 sous le nom de Sciences humaines et sociales: civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées, et a demandé à changer de nom en 2017 à l'occasion de la précédente évaluation par le Hcéres. La formation doctorale est rattachée à deux domaines scientifiques: «sciences humaines et humanités» et «sciences de la société». Ces domaines couvrent à Toulon des disciplines nombreuses, dont principalement le droit, le management, la finance, l'information et la communication, l'économie du développement, la littérature française et comparée, et les langues et cultures étrangères. Six unités de recherche sont rattachées à l'ED : une unité mixte de recherche (UMR), Centre de droit et de politique comparés (CDPC) Jean-Claude Escarras; trois équipes d'accueil locales : Babel, spécialisée en langues et littérature, le Laboratoire d'économie appliquée au développement (LEAD), spécialisé en économie du développement et finance internationale, et le Centre d'études et de recherche sur les contentieux (CERC); deux unités de recherche en co-tutelle avec Aix-Marseille Université; le Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille (CERGAM), spécialisé en gestion des organisations publiques et privées, et en management, et l'Institut méditerranéen des sciences de l'information et de la communication, dont l'université de Toulon est la tutelle principale. L'ED 509 coexiste, à Toulon, avec une seconde ED (548, Mer et sciences), avec une coordination établie par un collège des études doctorales de site.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La politique de la formation doctorale s'inscrit bien dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'université de Toulon, avec une identité thématique des recherches autour de la Méditerranée dans toutes ses dimensions. L'ED est bien adossée aux six laboratoires, ce qui lui permet de couvrir plusieurs domaines scientifiques, et la formation doctorale s'inscrit bien dans ce périmètre. Chaque unité de recherche est adossée à plusieurs masters clairement identifiés. Le lien et la cohérence entre le deuxième cycle et le troisième cycle sont convaincants (la liste précise des formations de master est fournie et montre une bonne cohérence avec les spécialités de l'ED). Les formations proposées sont, pour certaines, pluridisciplinaires, et, pour d'autres, ouvertes à toutes les disciplines des doctorants. La formation présente plusieurs événements d'animation de la recherche («Ma thèse en 180 secondes», «Les mines de la réussite», les Doctoriales, etc.). Ces éléments témoignent d'une activité dynamique de l'ED envers l'extérieur.

La formation doctorale est cohérente avec le projet d'établissement et clairement organisée. Les liens sont solides avec les unités de recherche, nombreuses, via notamment un bon fonctionnement du conseil de l'ED, en lien avec le collège des études doctorales et avec la commission Recherche (chaque ED y présentant un bilan annuel). Les partenariats et les coopérations sont nombreux dans le contexte géographique méditerranéen, en cohérence avec le nom de l'ED et la politique d'établissement : des liens existants, de nature diverse mais précise, dans des champs comme l'économie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ou la création, les arts et médias, sont mentionnés avec des universités du Maghreb, d'Espagne et d'Italie.

La formation doctorale est bien axée sur la recherche et est utile aux doctorants, mais elle est trop déléguée aux unités de recherche. À part l'unité de formation dite «pluridisciplinaire», qui comprend de l'épistémologie en première année, de la culture générale, de la formation bureautique et des langues principalement, les formations disciplinaires sont organisées généralement par les unités de recherche et celles-ci les valident. On voit peu la manière dont les enseignants-chercheurs et les chercheurs associés à l'ED participent à la formation Campagne d'évaluation 2022 – 2023 - Vague C

Département d'évaluation des formations



doctorale. La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est assurée par le collège des études doctorales et par des recours à des formations extérieures en ligne, comme dans beaucoup d'ED en France. L'ED et les unités de recherche incitent les doctorants à publier et à participer à des colloques et à d'autres activités scientifiques en les intégrant dans le parcours doctoral, ce qui constitue un élément positif, mais le dossier d'autoévaluation ne précise pas les résultats de cette incitation. La formation doctorale s'inscrit bien dans une démarche de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et des docteurs sont suivies et accompagnées, sur la plateforme Hyper archives en ligne (HAL) notamment. Les unités de recherche du site s'impliquent dans la formation à et par la recherche, notamment via les encadrements assurés et les formations disciplinaires dispensées.

La formation doctorale s'enrichit d'excellents échanges avec le monde socio-économique, contribue pleinement à la poursuite de carrière des doctorants, et les besoins de professionnalisation sont pris en compte. L'ED a fait le choix de maintenir l'inscription de doctorants non financés, ce qui, en Sciences humaines et sociales (SHS), est un choix partagé par nombre d'autres ED et mérite d'être défendu. Cependant, le taux de près de 80 % de doctorants non financés sur contrat doctoral est trop élevé. En raison des particularités des thèses en SHS dans certaines disciplines, il est difficile de trouver des financements en dehors des contrats publics. Néanmoins, la part des thèses financées est en augmentation constante et passe de 9 % à 17 % entre 2016 et 2020, ce qui reste toutefois encore trop faible. Il est rassurant que l'ED se montre attentive à la question des financements et offre un accompagnement adapté à la situation : vigilance sur la durée de la thèse et accès facilité aux formations pour les doctorants salariés. Cette question des financements est d'autant plus cruciale qu'avec plus d'une moitié de doctorants étrangers, des difficultés d'ordre social se posent, notamment en raison de la provenance de nombreux doctorants de pays d'Afrique à faible niveau de vie. Cette difficulté est dans le même temps un atout car l'ED développe ainsi pleinement son ouverture vers les «sociétés méditerranéennes», en cohérence avec son nom et sa politique scientifique, qui n'apparaissent donc pas comme un simple slogan. Les échanges avec les partenaires socio-économiques sont excellents et se traduisent par des interventions de différents acteurs (Association pour l'emploi des cadres (APEC), Réseau entreprendre Var, etc.) dans les modules de préparation à la poursuite de carrière et de valorisation de la recherche. De même, la formation doctorale contribue pleinement à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants à travers différentes offres de formations, incluant celles dédiées à l'entrepreneuriat réalisées avec les partenaires institutionnels et industriels. Enfin, deux possibilités de missions complémentaires participant à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants sont proposées : l'enseignement et les missions de culture scientifique. Toutefois, ces missions confiées aux doctorants restent encore essentiellement axées sur l'enseignement. Il serait pertinent de les développer dans les domaines en dehors de la recherche publique comme par exemple l'activité d'expertise. En outre, la nature des missions de «culture scientifique» mentionnée dans le dossier d'autoévaluation n'est pas claire.

La formation doctorale est bien ouverte à l'international, de façon cohérente avec la politique de l'établissement. Des partenariats internationaux à l'échelle universitaire, dans lesquels s'inscrit l'ED, existent. Environ 9 % des doctorants sont inscrits en co-tutelle, ce qui témoigne du fait que ces partenariats sont actifs. Ces doctorats en co-tutelle sont encouragés par l'université par le biais de bourses incitatives mises en place depuis 2020 (montant non connu), ce qui est appréciable dans la mesure où elles assurent aux bénéficiaires un financement de trois mois par an pendant trois ans. Des doctorants bénéficient de conventions de stage dans des unités de recherche à l'étranger. Des bourses visant à favoriser cette mobilité internationale sortante existent au sein de l'ED. Ces incitations ont permis d'atteindre plus d'une trentaine de mobilités sortantes en 2018-2019 et en 2019-2020. Il y a ainsi une bonne politique de soutien à la mobilité scientifique internationale et nationale. Une part du budget est consacrée à financer les déplacements et inscriptions des doctorants à des colloques.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

Même si les formations doivent encore être mises en cohérence avec les compétences visées par la formation et les besoins des parcours des doctorants, l'utilisation obligatoire des portfolios contribue à la valorisation du doctorat. L'approche par compétences se traduit par l'utilisation des portfolios et l'offre de formation My DocPro assurée par l'association Bernard Grégory (ABG). La valorisation des compétences acquises à travers l'utilisation généralisée du portfolio est un acquis au sein de l'ED, puisque 100 % des doctorants ont développé ce portfolio. Cependant, un travail est encore en cours pour mettre en cohérence et afficher la correspondance entre l'offre de formation et les segments professionnels visés par les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De même, des résultats sont attendus dans un autre chantier déjà entamé sur la répartition des rôles entre le collège des études doctorales et les ED dans la conception de la formation doctorale.

Le recrutement des candidats, pour lequel le financement des thèses n'est pas un critère obligatoire, suit des critères clairs et cohérents. Les candidatures non financées sont discutées au cas par cas par le conseil de l'ED



en amont du recrutement, mais une meilleure prise en charge des thèses en SHS serait souhaitable. L'ED n'a pas de difficulté à recruter des doctorants, même si une certaine baisse de l'effectif a été observée récemment (de 190 inscrits en 2017-2018 à 161 en 2020-2021) après une dizaine d'années de stabilité. L'ED ne s'occupe pas des habilitations à diriger des recherches (HDR) du point de vue scientifique, prérogative relevant du collège des études doctorales. Une réunion de rentrée est mentionnée dans le dossier, mais des précisions auraient été nécessaires quant à son organisation (participants, présentiel ou distanciel, durée). La politique de prêt d'ordinateur portable aux doctorants en ayant besoin est un point positif à relever.

Le suivi des doctorants par l'ED est à clarifier en ce qui concerne le taux d'encadrement et les modalités de fonctionnement des comités de suivi. Les modalités d'encadrement et de suivi sont conformes à l'arrêté de 2016 et aux modalités observables ailleurs en France, mais l'information mentionnée dans le dossier d'autoévaluation concernant les taux d'encadrement maximaux méritait d'être exposée de manière plus claire: le taux de 200 % par directeur de recherche est indiqué, si l'encadrement est unique, soit seulement deux doctorants autorisés au maximum par directeur de recherche, et même 100 % seulement s'il n'est pas titulaire d'une HDR; les raisons de ce choix, pour le moins ambitieux s'il s'agit de renforcer l'implication de chaque directeur de recherche dans le suivi d'un nombre restreint de doctorants en évitant une dispersion sur un trop grand nombre, ne sont pas explicitées. Or, les auditions ont montré qu'il existait un fort décalage entre ce chiffre et la pratique (jusqu'à dix doctorants par directeur de recherche, deux étant un idéal à atteindre). Les comités de suivi individuel (CSI) se réunissent quatre fois en moyenne au cours de la thèse, ce qui est cohérent avec le fait que la moitié des thèses effectuées dépasse les trois ans. Des informations supplémentaires concernant la composition et les modalités d'organisation des CSI auraient été appréciables dans le dossier, d'autant que les auditions ont fait émerger des pratiques très disparates selon les laboratoires. Il manque une homogénéisation au niveau de l'ED, qui a pourtant bien établi des règles dans son règlement intérieur. Il existe un écart entre ces règles et les pratiques. L'existence d'aides à la mobilité internationale de courte durée pour réaliser des travaux de terrain ou participer à des événements scientifiques est à saluer et contribue bien à soutenir le travail des doctorants. Elle expliaue manifestement la bonne mobilité sortante constatée avant la période de confinement sanitaire (cf. supra). L'université de Toulon propose des formations à son personnel encadrant afin de promouvoir les bonnes pratiques, de réduire les discriminations et les stéréotypes, et de prévenir les situations de conflits et de harcèlement. Les rèales de soutenance de thèse sont énoncées dans le règlement intérieur, aussi les doctorants peuvent-ils facilement trouver l'information à ce sujet. Enfin, les auditions ont fait apparaître une demande de la part de l'ED d'être dotée d'un outil informatique efficace de gestion administrative des doctorants, qui fait défaut à ses yeux.

Avec une majorité de doctorants internationaux, il est à déplorer que l'ED propose seulement 12 % de ses formations en langue étrangère, même si par ailleurs l'aide à la mobilité sortante est importante. Celle-ci est à saluer, d'autant que la politique en vigueur favorise les doctorants sans financement ou en cotutelle dans l'attribution des aides financières. Pourtant, l'absence de formation en lien avec la mobilité reste à déplorer dans cette ED très internationale. Des formations en anglais et en italien sont assurées au sein de l'ED, mais cellesci restent faibles en volume horaire alors que l'ED compte 61 % de doctorants étrangers. Celle-ci incite les doctorants à se former via des Massive Open Online Courses (MOOC) réputés, comme celui de Bordeaux sur l'intégrité scientifique. Cependant, la pratique des ateliers spécifiques à l'ED et mixtes (sur site et à distance, ou seulement à distance) n'est pas très développée et gagnerait à l'être.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'évolution des effectifs de l'ED donne une tendance orientée à la baisse, mais la proportion de doctorants financés augmente faiblement. Par rapport au précédent contrat, le nombre de contrats doctoraux est en hausse, l'établissement ayant suivi la recommandation du Hcéres : il en recommandait au moins cinq, et l'ED en dispose de six. En parallèle, le nombre de doctorants inscrits (autour de 170) diminue régulièrement depuis 2018 (- 15 % depuis cette date). Bien que la baisse des effectifs puisse être imputable à la crise du Covid comme ailleurs en France, on regrette que le dossier ne propose pas d'analyse de cette évolution. La part des doctorants financés reste cependant particulièrement faible : moins de 20 %, auxquels on peut ajouter environ 30 % de doctorants salariés par ailleurs. L'ED peine à attirer des doctorants locaux.

L'ED est à l'écoute de ses doctorants et de leurs problèmes éventuels. Le dossier fait état de procédures en cas de problème, de conflit ou de harcèlement, sans que des informations soient fournies afin d'évaluer le recours qui y est fait ou leur efficacité. L'ED assure la mission de médiation entre les directeurs de thèse et les doctorants, conformément aux dispositions de l'arrêté de 2016. Au quotidien, les relations sont bonnes avec les doctorants, lesquels se sentent soutenus et accompagnés par la gestionnaire. Il est à saluer que les élus doctorants au conseil siègent lors du jury d'auditions pour l'attribution des contrats doctoraux. Ils sont également organisés en association, ce qui témoigne d'une vie de l'ED pour les doctorants. En revanche, la procédure d'appel à candidatures pour les mandats électifs des doctorants est opaque (manque de publicité).



Les enquêtes de suivi du devenir professionnel des docteurs montrent un taux de réponse faible et un taux de poursuite de carrière convenable, résultats qui gagneraient à être pris en compte dans l'évolution de la formation doctorale. Les enquêtes de suivi du devenir professionnel des docteurs sont réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'université de Toulon et sont à améliorer, car le taux de réponse, non précisé dans le dossier mais jugé insuffisant par la formation, requiert pour le moment une action complémentaire de l'ED pour compléter ce suivi. L'exploitation des résultats est réalisée par le collège des études doctorales, et la communication est assurée par l'ED. L'ED contribue ainsi à améliorer les taux de réponse en contactant directement directeurs de recherche et anciens docteurs. Il serait intéressant de prendre en compte ces résultats dans les offres de formation, afin de s'assurer de la pertinence de la formation doctorale vis-à-vis du marché du travail.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

L'ED est bien soutenue par l'établissement mais sa gouvernance interne est à revoir. L'ED est correctement dotée, que ce soit en termes de personnel (une gestionnaire à temps plein), avec des locaux décrits comme satisfaisants pour l'administration de l'ED, ou en ce qui concerne de nombre de contrats doctoraux en hausse significative (+ 50 % sur la période). Le collège des études doctorales est présenté comme une instance qui soutient et accompagne l'ED. Enfin, le budget est d'un montant satisfaisant au regard du nombre de doctorants (16 0 0 0 euros par an annoncés) et a connu une forte augmentation depuis quelques années (+ 60%). Ce budget est pour l'essentiel dépensé pour les missions des doctorants (terrain, communications scientifiques, en France et à l'étranger) et pour la formation. Toutefois des précisions sur la ventilation du budget auraient été bienvenues dans le dossier. Les auditions n'ont pas permis de clarifier ce point. La mobilité internationale entrante et sortante des directeurs de recherche est organisée via les laboratoires de recherche, mais les doctorants en bénéficient indirectement (par exemple grâce aux professeurs étrangers invités). Le problème majeur en termes de pilotage consiste en l'absence d'un codirecteur ou directeur adjoint, tout comme en l'absence d'un bureau aidant la direction à la prise de décision et l'assistant dans ses tâches (en date de dépôt du dossier, l'ED a un administrateur provisoire confirmé dans cette fonction en attente des résultats des élections à l'université de Toulon en février ; il s'agit du directeur d'une unité de recherche qui avait déjà occupé cette fonction lors d'un mandat précédent). Cet élément de vulnérabilité avait déjà été mentionné lors de la précédente évaluation par le Hcéres mais non corrigé au moment du dépôt du dossier. Lors des auditions, l'ED a déclaré réfléchir à créer un bureau ou des commissions, tandis que les nouveaux statuts en vigueur à partir de janvier 2023 devraient intégrer un directeur adjoint. Enfin, l'ED regrette que la direction du collège des études doctorales doive être assurée de manière tournante par chaque directeur d'ED du site. Les auditions ont également permis d'apprendre que cette direction tournante prendrait bientôt fin. Ces évolutions, si elles se concrétisent, sont à saluer.

L'évaluation de la formation par les doctorants est lacunaire, et très peu d'informations sont données à ce sujet. L'ED a conscience qu'il faut l'améliorer: la procédure est mentionnée comme existante, mais aucun détail n'est fourni quant à ses modalités et seule la faible implication des doctorants est mise en cause. En ce qui concerne les formations transversales et disciplinaires, le fait qu'elles soient pour l'essentiel dispensées en dehors de l'ED n'incite pas les doctorants à répondre aux questionnaires d'évaluation.

Conclusion

Points forts

- Un soutien fort de l'établissement à la formation doctorale.
- Une bonne conformité de la politique scientifique avec le projet d'établissement, avec une cohérence thématique forte.
- Des interactions fortes avec les unités de recherche partenaires.
- Une communication très fluide de l'ED avec les doctorants et les directeurs de thèse grâce à la gestionnaire, et une bonne prise en compte du bien-être des doctorants, au cœur des actions quotidiennes de l'ED.
- Un bon niveau d'attribution en moyens humains et financiers à l'ED.



Points faibles

- La vulnérabilité de la direction unique de l'ED, sans adjoint, ni bureau, accentuée par l'absence d'outil informatique de gestion de la formation doctorale.
- Une organisation des CSI effectuée par les laboratoires à l'origine de grandes disparités dans les pratiques.
- Une trop forte proportion de doctorants non financés, même pour le domaine SHS.
- L'absence d'évaluation de la formation doctorale dans son ensemble et l'insuffisance de celle des enseignements dispensés.
- Un dispositif de suivi des docteurs insuffisant au niveau de l'établissement, que l'ED tente de combler avec ses propres moyens.

Recommandations

- Se doter d'une direction d'ED plus étoffée, avec un co-directeur et/ou un bureau.
- Homogénéiser les modalités d'organisation des CSI, qui doivent être établies et contrôlées par le conseil de l'ED.
- Augmenter la part de doctorants financés, en incitant à diversifier les sources de financement.
- Mettre en place une évaluation d'ensemble de la formation doctorale, et une réelle évaluation des formations, par sondages en ligne par exemple, plus incitative pour les doctorants.
- Se doter d'un outil de gestion de la formation doctorale pour l'ED.
- Améliorer le suivi des docteurs.



1

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE MER ET SCIENCES (ED N° 548)

Établissement

Université de Toulon

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Mer et sciences (ED n°548) coexiste, au sein de l'université de Toulon, avec une seconde ED orientée vers les sciences humaines (Sociétés méditerranéennes et sciences humaines, ED 509) et œuvre en lien avec le collège des études doctorales de l'établissement. Ces deux ED contribuent à renforcer l'axe stratégique de l'université de Toulon «Sociétés méditerranéennes» et «Sciences de la mer». L'ED permet de rassembler une communauté d'environ 80-90 doctorants et 80 encadrants. Huit unités de recherche y sont rattachées, en l'occurrence quatre unités mixtes de recherche (UMR) et quatre équipes d'accueil (EA). Huit domaines scientifiques sont couverts, allant des mathématiques et leurs interactions aux sciences et technologies de l'information et de la communication, en passant par la chimie (ces trois domaines regroupant respectivement 18,7 %, 27,3 % et 20,9 % des doctorants, tandis que chacun des autres domaines ne compte que quelques doctorants).

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'université de Toulon en s'inscrivant totalement dans les priorités de l'établissement visant à se positionner sur des thématiques pluridisciplinaires et transverses. L'université de Toulon souhaite également s'affirmer comme une université de référence internationale dans le domaine des sciences de la mer et garantir son ancrage régional. Les huit domaines scientifiques couvrent toutes les disciplines en sciences et technologies de l'établissement et s'adossent aux axes des unités de recherche rattachées à l'ED. Ces laboratoires, de champs disciplinaires variés, assurant l'adossement à la recherche des formations de master de l'établissement et de l'école d'ingénieurs SeaTech, la formation doctorale est construite dans un souci de continuité et de diversité scientifique et thématique, mais on peut s'étonner, compte tenu de l'intitulé de l'ED et de son ancrage dans les sciences de la mer, de la faiblesse des disciplines fondamentales comme l'environnement et la biologie marine. Entre 3 et 8 % des thèses annuelles sont orientées sur des sujets interdisciplinaires, ce qui, au regard de la politique de l'université, peut être renforcé. Toutefois, 60 % d'entre elles en moyenne sont soutenues par des contrats doctoraux de l'établissement, ce qui souligne le positionnement de l'établissement. L'ED articule son action autour de manifestations régulières, comme les Journées scientifiques, qui rythment la vie des doctorants et participent à leur intégration, et aussi autour de modules de vulgarisation des thématiques abordées (ma thèse en 180 secondes, fête de la science) et de professionnalisation. Toutefois, il est regrettable que cette formation ne puisse pas profiter de la dynamique apportée par un cursus intégré master-doctorat au sein d'une école universitaire de recherche (EUR).

La formation doctorale est structurée de manière cohérente et efficace avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée bénéficiant de ses partenariats non académiques (Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), pôle de compétitivité, etc). La formation proposée par l'ED permet un continuum de formation au sein de l'université de Toulon, entre des enseignements pré-doctoraux (formations en master de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences et technologies et de l'école d'ingénieurs SeaTech) et les activités de recherche des laboratoires. L'organisation des formations est efficacement répartie entre l'ED focalisée sur les formations disciplinaires (16 formations) et le collège des études doctorales (11 modules) pour les formations professionnalisantes. Elle se déploie en collaboration étroite avec les enseignants-chercheurs et les chercheurs. L'université de Toulon est le seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche du site. Aucune co-accréditation n'existe et n'est souhaitée, la volonté étant de disposer d'une formation doctorale spécifique à l'établissement. Les partenariats développés avec le tissu socio-économique se traduisent par une valeur ajoutée tant en projets de recherche qu'en implication dans les formations.



La formation à et par la recherche proposée aux doctorants s'appuie sur un encadrement et un contenu scientifiques solides mais les dispositifs relatifs aux formations à distance et à la science ouverte demandent à être développés. Bien que l'offre de formation doctorale permette l'accès aux différentes compétences nécessaires au projet des doctorants, elle gagnerait à être enrichie via une implication plus grande des enseignants-chercheurs et des chercheurs (19 participants sur 83 encadrants potentiels). L'implication des enseignants-chercheurs dans les formations reste toutefois hétérogène selon les disciplines et ce, malgré une démarche active de l'ED. Les outils pédagogiques numériques restent sous-exploités, mise à part une formation à l'éthique proposée via deux Massive Open Line Courses (MOOC). La signature d'une convention avec le Collège de France reste insuffisante pour proposer un panel convenable de formations en ligne. La formation par la recherche des doctorants s'appuie efficacement sur une double obligation: obligation de participation à un congrès international et obligation d'une publication internationale. Les publications des travaux en science ouverte restent peu nombreuses. Il convient de les renforcer par l'incitation à publier dans des ressources en accès ouvert et des revues accessibles en ligne.

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat mais celle-ci reste à renforcer via les missions complémentaires et la diversification des débouchés (notamment dans le secteur privé). La préparation à la poursuite de carrière est bien assurée au sein du collège des études doctorales dans le cadre de plusieurs modules de formation en lien avec des intervenants territoriaux (association pour l'emploi des cadres (APEC), réseau entreprendre Var, etc.). Par ailleurs, les doctorants ont la possibilité de suivre deux enseignements du diplôme d'université (DU) Étudiant-entrepreneur dispensé dans l'établissement, ce qui est appréciable dans une perspective de ne pas s'en tenir aux seuls débouchés académiques. Enfin, des Doctoriales sont organisées tous les deux ans, permettant une sensibilisation aux besoins sociaux, économiques et culturels du territoire et une présentation des différents débouchés académiques ou non. Cette démarche doit être renforcée car la poursuite de carrière des docteurs de l'ED reste très majoritairement tournée vers le secteur public (plus de 70 %). Les doctorants ne se sont pas suffisamment emparés du dispositif des missions complémentaires : il n'y a aucune participation aux missions de valorisation et une participation très marginale à celle de diffusion de l'information scientifique et technique. Il est nécessaire de prévoir une information plus large dans les unités de recherche et auprès des doctorants. La période de thèse est considérée comme une expérience professionnelle à part entière puisque la totalité des doctorants sont financés pour 36 mois via divers types de contrat: contrats d'établissement, région, École nationale supérieure (ENS), contrats de financement pour doctorants étrangers, conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), etc. Toutefois, le nombre d'étudiants en quatrième et cinquième années augmente, notamment après 2018 (+ 50% environ) sans qu'aucune obligation de financement ne soit mentionnée. Aucune explication n'est apportée sur ce point.

La formation doctorale est ouverte à l'international, en favorisant les thèses en co-tutelle et les mobilités. Elle s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs conclus dans le périmètre de l'ED, en cohérence avec les priorités de l'université de Toulon. Le nombre de doctorants internationaux reste stable (28 %). Une réelle politique de soutien aux co-tutelles de thèse a été mise en place par l'université de Toulon avec l'attribution de bourses spécifiques (24 financements par an au niveau de l'établissement). Ce dispositif vient conforter les aides de «mobilité longue» proposées par le collège des études doctorales et les bourses de mobilité de l'ED bien investies par les doctorants (une vingtaine par an). Le site Internet de l'ED et ses documents administratifs accessibles en langue anglaise permettent une meilleure visibilité à l'international et une bonne intégration des étudiants étrangers (même si ceux-ci sont principalement francophones).

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale met en œuvre des contenus de formation diversifiés qui doivent être mis en cohérence avec les compétences visées et les besoins de parcours des doctorants, en vue d'une meilleure valorisation du doctorat. Toutefois, l'approche par compétences n'est pas développée, ce qui est regrettable. Cette inertie est renforcée par une trop faible évolution des formations proposées depuis une dizaine d'années. La valorisation des compétences acquises reste timide et est essentiellement réalisée via un portfolio, document rédigé par l'ensemble des doctorants en vue de leur soutenance et géré au sein des comités de suivi individuel (CSI). Un modèle pourrait être proposé pour aider les doctorants à mettre l'accent sur les bénéfices des formations professionnalisantes. De même, l'évolution prévue du système de traitement des portfolios, permettant la gestion par les doctorants et non plus par l'ED, est plus que nécessaire afin d'encourager chaque doctorant à œuvrer, à travers son portfolio, à la cohérence de l'acquisition des compétences avec son projet.

Les conditions de recrutement des doctorants sont rigoureuses pour les candidats à l'inscription en thèse, et ce quelle que soit la source de financement, mais les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ne sont gérés que d'un point de vue administratif par l'ED. Les règles de recrutement en termes de qualité et de financement sont clairement définies dans le règlement intérieur de l'ED, connues de l'ensemble des



enseignants-chercheurs et appliquées au niveau des unités de recherche pour l'ensemble des financements. Les candidatures donnent lieu à une audition devant les membres du conseil de l'ED, ce qui est essentiel à une égalité de traitement des candidatures et permet d'accroître la qualité de celles-ci. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'ED et dans les unités de recherche sont définies de manière concertée. Pour s'adapter efficacement à la diversité des situations, chaque unité de recherche a ses propres procédures d'accueil en tenant compte de ses spécificités. Concernant les candidats à l'HDR, il est regrettable que l'établissement, via la commission Recherche, définisse seul les règles, les modalités et les autorisations. Cette organisation gagnerait à être redéfinie en mettant l'ED au cœur du dispositif.

L'accompagnement des doctorants utilise régulièrement le dispositif du CSI, mais il serait fortement souhaitable d'inclure davantage les doctorants dans la sélection des membres de leur CSI, afin d'améliorer leur ressenti face à la composition du comité. L'ED organise, conformément aux dispositions réglementaires, une réunion du CSI par an pour chaque doctorant. La mise en œuvre des CSI, assurée par l'ED (règlement intérieur) en lien avec les unités de recherche, montre un respect de la composition et de la périodicité des CSI. Toutefois, une communication supplémentaire sur l'implication des doctorants dans la définition de la composition du CSI, sur les critères nécessaires à la soutenance et sur les procédures, telles que la médiation, s'avère nécessaire, les doctorants semblant insuffisamment informés. Concernant les candidats à l'HDR, il est regrettable qu'il n'existe pas au sein de l'établissement de formations spécifiques de préparation des candidats à l'HDR, notamment en ce qui concerne la sensibilisation à l'éthique, à la diffusion scientifique et au harcèlement. Selon le dossier d'autoévaluation, cet aspect sera pris en charge par la formation doctorale, ce qui est légitime.

L'ouverture internationale de la formation doctorale reste à renforcer en intégrant davantage les besoins des doctorants internationaux. Des soutiens financiers sous forme de bourses sont attribués par l'ED et ont été augmentés significativement, notamment via des financements spécifiques de thèses en co-tutelle et l'attribution a'un budget de 10 000 euros pour les mobilités longues, mais le dossier d'autoévaluation ne précise pas combien de doctorants en ont effectivement bénéficié. Il n'y a pas de dispositifs spécifiques pour la préparation des mobilités. Seul le collège des études doctorales propose des formations liées à la pratique de langues étrangères (notamment l'anglais) dans le cadre de la préparation de la thèse. Le caractère international de l'ED reste à dynamiser et à affirmer en proposant notamment des formations doctorales en langue analaise.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des candidatures n'est pas réalisé, ce qui ne permet pas de mesurer ni d'améliorer l'attractivité du doctorat. La procédure actuelle de recrutement des doctorants ne permet pas de comptabiliser les candidatures puisqu'elle est gérée au sein des unités de recherche. Il est nécessaire de modifier cette procédure afin de centraliser toutes les candidatures à l'ED. Le flux de doctorants reste stable depuis la création de l'ED (environ 80 doctorants inscrits par année). La mise en place du site Internet de l'ED en 2017 a permis de rendre visible l'ensemble des informations (sujet de thèse, mode de financement) en versions française et anglaise pour les contrats doctoraux (établissement et région). Il serait bénéfique d'élargir cette diffusion aux autres types de financement.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale. L'ED est attentive au bon déroulement des thèses (mise en place d'une convention de formation annuelle) sous tous ses aspects, notamment en termes d'aménagement financier et du parcours. Les conflits potentiels sont étudiés et, à ce sujet, le règlement intérieur définit les modalités de médiation par étapes. Toutefois, malgré cette écoute attentive, les doctorants ne ressentent qu'un faible sentiment d'appartenance à l'ED.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs ne permet pas pleinement de mesurer ni d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail. Le suivi du devenir des docteurs reste difficile. À l'enquête réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante, qui affiche des taux de réponse encore perfectibles (environ 65 %), s'ajoute une démarche proactive de l'ED. L'exploitation des résultats est réalisée par le collège des études doctorales, et la communication est assurée par l'ED. Il serait intéressant de prendre en compte ces résultats dans l'offre de formation, afin de s'assurer de la pertinence de la formation doctorale vis-à-vis du marché du travail. Les taux de poursuite de carrière sont convenables à 12 et 36 mois après l'obtention du diplôme (même si entre zéro et deux docteurs restent encore sans emploi après 36 mois) et montrent une poursuite de carrière privilégiée dans le secteur public. On trouve peu de poursuite dans le tissu industriel local, maritime. Pour cette formation doctorale intitulée Mer et sciences, le terme «sciences» reste le plus approprié pour caractériser les débouchés.



4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens. L'université de Toulon, à travers sa politique de ressources humaines et financières, montre son soutien avec la mise à disposition d'une assistante à temps complet pour l'ED et l'augmentation du nombre de contrats de quatre à huit. L'ED dispose d'un budget en augmentation (+ 60 % depuis 2016) pour financer son fonctionnement, soit 16 000 euros. Le taux d'encadrement doctoral est soumis à des règles strictes (200 %) et respectées (95 % des encadrants suivent au plus trois doctorants). Le nombre d'encadrants habilités à diriger des recherches a fortement augmenté (+ 30 % depuis 2016). Deux problèmes majeurs en termes de pilotage sont néanmoins à souligner: d'une part l'absence de co-directeur ou directeur-adjoint et d'autre part la nécessité que la direction du collège des études doctorales soit assurée de manière tournante par chaque directeur d'ED (548 et 509).

Il est à déplorer une démarche encore trop timide d'évaluation de la formation doctorale dans son ensemble et l'absence de prise en compte de ses résultats en vue d'une démarche d'amélioration continue. Mises à part une fiche d'évaluation des formations et la réalisation d'une autoévaluation informelle sur la durée du contrat, aucune information relative à la valorisation des données obtenues et au développement de cette démarche n'est disponible dans le dossier.

Conclusion

Points forts

- Un positionnement cohérent avec les priorités stratégiques de l'université de Toulon.
- Un large soutien de l'université de Toulon à la formation doctorale via une attribution en augmentation du nombre de contrats doctoraux, de la dotation de fonctionnement et de ressources humaines.
- Une forte implication de la direction de l'ED dans la gestion de celle-ci, qui est consensuelle et à l'écoute des étudiants.
- Une offre de formation pluridisciplinaire permettant un continuum après les masters, en lien avec les domaines scientifiques des unités de recherche rattachées à la formation doctorale.

Points faibles

- Une direction d'ED composée d'une seule personne, sans adjoint.
- Des dispositifs de communication de l'ED insuffisants sur les CSI (composition, rôle), les procédures (soutenance, médiation) et les missions complémentaires.
- Une offre de formations perfectible: peu d'évolution, une faible ouverture aux doctorants internationaux, et dont l'évaluation reste trop lacunaire et peu exploitable.
- Un suivi insuffisant du devenir professionnel des docteurs.
- Un faible sentiment d'appartenance des étudiants à l'ED.
- Une approche par compétences inexistante.



Recommandations

- Étoffer le nombre de membres de la direction de l'ED.
- Faire évoluer le catalogue des formations et assurer une corrélation entre formations et compétences.
- Impliquer les doctorants dans la composition de leur CSI et améliorer la communication à leur égard et vers les directeurs de thèse sur les CSI (composition, rôle).
- Accentuer la communication sur les procédures (soutenance, médiation) et les missions complémentaires.
- Renforcer le processus d'évaluation des formations et de la formation doctorale dans sa globalité.
- Enrichir les formations en intégrant celles liées aux enjeux sociétaux (harcèlement, parité).
- Renforcer l'identité et la cohésion au sein de l'ED via des animations plus nombreuses.



Observations de l'établissement



Le jeudi 23 février 2023

À HCERES M le président Thierry COULHON

Affaire suivie par : Cabinet de la Présidence

T. 04 94 14 24 65

Email: cabinet-presidence@univ-tln.fr

Réf.: 2023-019

Objet: Observations générales relatives au rapport d'évaluation du 3ème cycle

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du 3ème cycle de l'Université de Toulon. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation et son Président, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

Vous trouverez ci-après les observations de portée générale formulées par les directeurs.

- 1) Le comité a relevé plusieurs points importants concernant la formation doctorale et qui relèvent de la refonte des études doctorales de l'UTLN.
- -sensibilisation aux carrières des docteurs dans le domaine privé
- -l'approche par compétences
- -évolution des formations disciplinaires relevant du cadre de l'ED, et enrichissement des formations
- -un meilleur encadrement des candidats à l'HDR.

Concernant ces points, il convient de noter que le Conseil d'administration de l'établissement a adopté le 8 décembre 2022 les nouveaux statuts du collège des études doctorales et des écoles doctorales, qui finalement répondent en grande partie à ces points en replaçant de manière forte le CED au cœur de la formation doctorale avec une offre renouvelée (intégrant notamment la sensibilisation aux enjeux sociétaux et au développement durable) et en lui confiant la mission de l'organisation et l'accompagnement de l'HDR. De plus, la mise en place du nouveau CED avec des moyens renforcés va permettre d'entamer une meilleure démarche du suivi du devenir des docteurs de l'établissement.

- 2) Par ailleurs, l'ED s'est saisie du suivi des candidatures. Tout en maintenant la procédure de recrutement qui est unanimement reconnue au sein des laboratoires, il est maintenant obligatoire de faire remonter à l'ED le nombre de candidatures reçues ainsi que la procédure mise en place dans les laboratoires pour chaque candidature.
- 3) Concernant L'organisation des CSI, nous prenons note du besoin d'une plus grande implication des doctorants, ainsi que de la mise en place d'un portfolio « participatif » qui sera harmonisé avec le modèle de l'ED 509.
- 4) Enfin concernant la gouvernance et l'élargissement à une direction adjointe, ce point a fait l'objet des révisions des statuts de l'ED 548, et la nomination d'une direction adjointe est à présent obligatoire. C'est aussi le cas de l'ED 509 en termes de décision de procéder à la désignation d'une directeur adjoint.

Avec mes remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles Évaluation des unités de recherche Évaluation des formations Évaluation des organismes nationaux de recherche Évaluation et accréditation internationales





